

Meylan, le 24 décembre 2007

Cher actionnaire,

L'assemblée générale mixte de notre société se tiendra le :

Vendredi 18 Janvier 2008 à 17 heures 30,

dans la nouvelle annexe de Dolphin Intégration au 4 rue de Malacher à Inovalée, 38240 Meylan avec l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes individuels de la SA et consolidés du Groupe DOLPHIN
- Présentation du rapport sur les rémunérations des administrateurs et sur le contrôle interne
- Présentation du rapport général sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2007 de la SA et du groupe consolidé
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire :

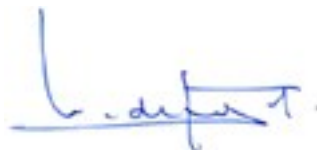
- Modification du capital social

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée, vous avez la possibilité de vous y faire représenter par un autre actionnaire ou par votre conjoint en lui remettant une procuration.

Si vous désirez voter par correspondance, il vous suffit d'utiliser le formulaire de vote annexé à la présente. Les votes par correspondance ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



Michel Depeyrot

TEXTE DES RÉSOLUTIONS
proposées à l'assemblée

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 18 Janvier 2008

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité de la société, du rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux pour l'exercice clos le 30 Septembre 2007 se soldant par :
un résultat net de **1 791 473,77 €**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les conventions réglementées, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat affectable de l'exercice clos le 30 Septembre 2007 est le suivant :

Report à nouveau antérieur	€ 3 273 386,58
Résultat net de l'exercice	<u>€ 1 791 473,77</u>
Résultat affectable	€ 5 064 860,35

Elle décide de l'affecter en totalité comme suit :

Réserve ordinaire	€ 5 000 000,00
Report à nouveau	<u>€ 64 860,35</u>
Résultat affecté €	€ 5 064 860,35

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité des sociétés du groupe, du rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 Septembre 2007 se soldant par :
un bénéfice net consolidé de **1 909 380,57 €**.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 18 Janvier 2008

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

ARTICLE 4 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent quatre-vingt quinze mille cent vingt Euros (€ 1 295 120).

Il est divisé en un million deux cent quatre-vingt quinze mille cent vingt (1 295 120) actions de un Euro (€ 1) de nominal chacune.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale mixte confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Pour le conseil d'administration.